

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant...un élément de la séance **du mardi 23 avril 2013** est à relever :*

Le Groupe PLR a, avec succès, rassemblé le Grand Conseil derrière une de ses propositions en faveur des communes. Dans un contexte difficile pour celles-ci, le PLR est parvenu à faire adopter la [motion du Député Pierre Grandjean](#) visant à rééquilibrer la répartition des charges entre canton et communes.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat et les milieux patronaux avaient négocié, en 2012, une hausse des allocations familiales contre une diminution d'un point de l'impôt sur les bénéficiaires des entreprises. Bien qu'en décembre, le Grand Conseil ait accepté une hausse de ces allocations de 106 mio d'ici 2017 – entièrement à la charge des entreprises –, la contrepartie de cet accord, soit l'engagement pris par le gouvernement de baisser pour 82 mio l'impôt des sociétés, attend toujours d'être adoptée. Il est grand temps que cet accord soit définitivement entériné. En effet, ce décalage dans les entrées en vigueur des points de l'accord ne contribue qu'à saper la confiance qu'auront, à l'avenir, les acteurs politiques dans de telle situation.

Profitant de ce décalage et rassasiés par l'augmentation des allocations, certains, notamment issus des communes de gauches, en ont profité pour tomber les masques et manifester leur allergie à toute baisse de la fiscalité des entreprises. En réalité, cet accord péjorerait la situation financière des communes qui n'ont, au demeurant pas été conviées aux négociations (perte fiscale d'environ 22 mio). C'est pourquoi, le PLR, pour rééquilibrer cette situation, propose une modification de la répartition de la couverture des coûts de l'AVASAD (Association vaudoise des aides à domicile). Cette motion, directement transmise au Conseil d'Etat, propose que la part des aides à domicile soit assumée par le seul canton. A l'arrivée, une économie de quelques 20 à 22 mio pour les communes. L'impact de l'accord entre le Conseil d'Etat et les milieux patronaux serait ainsi rééquilibré en faveur des communes.

Avec sa motion, le PLR préserve ainsi l'intérêt des entreprises, soutient les familles et respecte, simultanément, le choix du canton et des communes.

...A mardi prochain

Nicolas Tripet

Secrétaire Général adjoint

n.tripet@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T + 41 (0)21 323 72 78

F + 41 (0)21 320 60 86

www.plr-vd.ch